

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

# « Les désordres de l'emploi et du travail »

- Politique - Au Parti Socialiste -

Date de mise en ligne : samedi 10 juin 2006

---

Démocratie & Socialisme

---

**Ségolène Royal écrit un livre sur le net. C'est original. Le chapitre 2 sur « Les désordres de l'emploi et du travail (comprendre les mutations pour les maîtriser) » mérite une attention toute particulière.**

**A première lecture, en effet, ce chapitre semble écrit par quelqu'un qui se situerait à gauche dans le parti socialiste, aux antipodes du social libéralisme et au centre de gravité de ce qu'est aujourd'hui l'ensemble de la gauche.**

Une lecture un peu plus attentive permet de réaliser que le social libéralisme n'a pas disparu de l'horizon de Ségolène Royal et, surtout, que le décalage entre la description de la réalité faite par ce chapitre 2 et les remèdes proposés par le projet du Parti socialiste relève du gouffre plutôt que du simple fossé. Ségolène Royale voudrait-elle nous refaire le coup de la « fracture sociale » ?

## **Une analyse souvent sans concession des effets des politiques néo-libérales**

Ségolène Royal ne cherche pas à minimiser le chômage de masse et arrive à la conclusion que la France compte 5 000 000 de chômeurs. Elle considère que l'emploi précaire, le sous-emploi et le temps partiel imposé concerne également 5 000 000 de personnes et reprend à son compte le chiffre de Jacques Rigaudiat : 7 000 000 de pauvres.

Ségolène Royal fustige la sous-traitance, les faux travailleurs indépendants et « la situation de dépendance économique sans subordination juridique, dans laquelle se retrouve un nombre croissant de travailleurs ».

Elle note, fort justement, que les deux principales préoccupations des Français sont l'emploi et la hausse des prix et, sans grand souci de cohérence avec sa proposition d'encadrement militaire de certains jeunes, elle oppose l'Etat-Pétulance (qu'elle condamne) à l'Etat-Providence. Elle part en guerre contre la « toute-puissance et toute-bienfaisance du marché. » et dénonce le pouvoir des actionnaires, condamnant sans appel les licenciements boursiers qui n'ont pour fonction que de « détruire les emplois pour doper les dividendes ».

Ségolène Royal prend en compte cette vérité élémentaire pour qui connaît le monde de l'entreprise privée : à la douleur de ceux qui ont perdu leur travail s'ajoute la souffrance au travail de ceux qui ont gardé le leur. Elle dénonce à juste titre « l'épidémie de Trouble Musculo-Squelettiques, le scandale de l'amiante, le stress, le harcèlement, la délation, les ravages psychiques du management par la pression ».

Elle relie sans équivoque l'essentiel des maux dont souffre la société aux politiques néo-libérales et à l'effacement du rôle de l'Etat.

Pour écrire ce chapitre, Ségolène Royal fait référence à nombre d'auteurs que bien peu de sociaux-libéraux semblent avoir lus : Marx, Alain Supiot, Pierre Concialdi, Christophe Dejours, Philippe Askénazy... Il faudrait, d'ailleurs, ajouter à cette liste les nombreux écrits de la Gauche Socialiste de la fin des années 1990 et du début des années 2000 que Ségolène Royal, paraît avoir lu de vraiment très près.

## Un livre parfois codé

Les adeptes de « Da Vinci Code » seront à leur affaire. Malgré de virulentes attaques contre « la dictature de l'actionnaire », le livre ne manque pas d'indices qui mènent non pas au « Graal » ou au « Féminin sacré » de Dan Brown mais, plus prosaïquement, au social libéralisme.

Ainsi, Ségolène Royal s'indigne-t-elle que le « taux d'emploi, indicateur privilégié de l'Union européenne » révèle que 63 % seulement des Français « en âge de travailler » soient dotés d'un emploi. Le lecteur ne pourra qu'abonder dans son sens, sauf s'il cherche la signification, pour l'Union européenne, de la formule « en âge de travailler » ? Les « Lignes directrices de l'emploi » n'en font pas vraiment secret : ce sont les personnes âgées de 15 à 64 ans (un personne ayant encore 64 ans la veille de son 65ème anniversaire). Sans avoir l'air d'y toucher, c'est donc la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et la retraite à 60 ans qui sont tranquillement remis en question.

Ségolène Royal affirme que les Français « n'aiment pas ce que la droite baptise à tort "réforme" mais ils ne refusent pas le changement [...] à condition qu'il soit réellement négocié avec la société ». La signification de cette phrase ne souffre, hélas, guère d'ambiguïté : les seuls changements qui seraient aujourd'hui possibles sont contraires aux aspirations du plus grand nombre. Il n'y a jamais eu, en effet, la moindre nécessité de « négocier avec la société » les vraies réformes. Au contraire, la société s'était mobilisée pour les faire aboutir : la journée de 8 heures, la semaine de 40 heures, les congés payés, le suffrage universel, la Sécurité sociale, les retraites par répartition, le Smic, la retraite à 60 ans... Les seules « réformes » qu'il faut négocier avec la société, ce sont celles qui ne profitent qu'à une toute petite minorité : ces actionnaires dont Ségolène Royal dénonce par ailleurs la dictature. Ce n'est donc pas l'orientation libérale des « réformes » qui est remise en cause mais seulement la méthode adoptée pour les faire accepter par la société.

Ségolène Royale fait beaucoup appel aux critiques du système libéral de patrons tels que Claude Bébéar ou Jean Peyrelevade. Le procédé peut paraître de bonne guerre, même si ces critiques sont loin d'aller à la racine du système et si les remèdes proposés par ces augustes personnages ne changeraient pas grand-chose au fonctionnement du système libéral. Le procédé a surtout une autre fonction, largement développée dans ce chapitre 2 : il y a plein de bons patrons, il suffit de les encourager, de les subventionner. Comme si, au cours des 20 dernières années, des dizaines et des dizaines de milliards d'aides publiques (notamment sous forme d'exonération de cotisations sociales) n'avaient pas été ainsi dilapidés en pure perte ! Comme si le « mauvais capitalisme n'avait pas chassé le bon » ! Comme si le modèle anglo-saxon n'avait pas balayé le « modèle rhénan » ou le « modèle japonais » !

De la même façon, Ségolène Royal se contente d'opposer la « pauvreté salariée » aux « parachutes dorés » des patrons qui quittent l'entreprise avec plusieurs dizaines de millions d'euros. Les « parachutes dorés » ne sont pourtant que l'arbre qui cache la forêt : l'important, ce sont les 10 points de PIB annuels que les profits ont confisqués aux salaires depuis un peu plus de 20 ans. Il n'est plus alors question de millions d'euros mais de 160 milliards chaque année. Il est vrai qu'en se risquant sur ce terrain, la solution coulerait de source : il faudrait rendre ces 10 points au salariat. Visiblement, ce n'est pas le choix de Ségolène Royal.

## À qui la faute ?

Dans ce chapitre 2 de son livre, Ségolène Royal analyse souvent avec lucidité les méfaits du capitalisme financier et de l'actuelle mondialisation libérale. Mais tout ce passe, dans son livre, comme si personne - et surtout pas les dirigeants socialistes- n'avait la moindre responsabilité dans la montée en puissance de ce capitalisme financier et de cette mondialisation libérale.

Ainsi, Ségolène Royal met-elle en cause « la libéralisation des échanges et des flux de capitaux ». Mais ces deux libéralisations ne sont pas tombées du ciel. La libéralisation des flux de capitaux entre les pays européens et entre l'Europe et le reste du monde est le fait de l'Acte unique européen de 1986 voté par le groupe parlementaire socialiste. Pourquoi Ségolène Royal ne souligne-t-elle pas cette responsabilité ? Pourquoi ne proteste-t-elle pas non plus contre l'approbation donnée par la direction du Parti Socialiste à la signature de l'accord de l'OMC à Hong Kong en décembre 2005, un accord qui sacrifie le développement à la libération des échanges ?

Le meilleur exemple (voir l'article de Gérard Filoche) est sans doute celui des 35 heures. Ségolène Royal a parfaitement raison de mettre en cause la façon dont ont été mises en oeuvre les 35 heures. La loi n'a pas suffisamment encadrée cette mise en oeuvre et une place beaucoup trop grande a été laissée à la négociation et au rapport de forces dans chaque entreprise. Comment s'étonner après cela que les salariés les plus fragiles, aient été lésés ? C'était à la loi de les protéger, elle ne l'a pas fait. Il ne faut donc pas s'étonner, comme le reconnaît Ségolène Royal, que les 35 heures aient abouti à « un gain inégalement partagé de bien être au travail » et à « une dégradation de la situation des plus fragiles, notamment les femmes ayant des emplois peu qualifiés... » ? Mais que pouvaient bien faire Ségolène Royal quand les lois Aubry étaient en discussion ? Elle siégeait pourtant à la direction du Parti, elle était députée, ministre... Mais personne ne l'a, alors, entendu élever la moindre critique contre la méthode employée par Martine Aubry. Les seuls qui l'ont fait, à ce moment là, ce sont les militants de la gauche du Parti Socialiste : les militants de la Gauche Socialiste. Le moins que l'on puisse dire est qu'ils n'ont pas reçu le plus petit soutien de Ségolène Royal et qu'elle se garde bien, même aujourd'hui, de leur reconnaître ce mérite.

De la même façon Ségolène Royale regrette l'effacement de l'Etat mais elle ne trouve pas un seul mot pour condamner la kyrielle de privatisations opérées sous le gouvernement Jospin. Elle ne trouve pas un seul mot non plus pour condamner toutes ces directives européennes, bien souvent adoptées avec l'accord des gouvernements socialistes, qui ont ouvert nos services publics à la concurrence et donc à la privatisation.

## Un couteau sans lame

Les critiques au vitriol du capitalisme financier de Ségolène Royal sont les bienvenues. Mais quelles solutions Ségolène Royal propose-t-elle pour répondre aux problèmes ainsi mis en évidence ?

Le projet du Parti Socialiste ? Il n'apporte de remèdes sérieux à aucun des maux condamnés par Ségolène Royale. Seul le projet proposé par FM-DS permettait de répondre aux problèmes posés. Malheureusement, il ne sera pas soumis au vote des adhérents.

Pourtant, comment lutter contre le chômage de masse sans que la loi diminue les horaires maxima de travail, hebdomadaires et quotidiens ; sans que la loi rende les heures supplémentaires plus onéreuses que l'embauche ?

Comment lutter contre la précarité sans imposer aux entreprises de plus de 20 salariés un quota plafond de 5% de salariés en CDD ou en intérim ?

Comment lutter contre la fracture sociale sans reprendre au capital les 160 milliards d'euros annuels qu'il a confisqué aux salaires ?

Comment en finir avec la généralisation de la sous-traitance et de l'externalisation sans responsabiliser, économiquement, socialement et pénalement, les donneurs d'ordre ?

Comment mettre fin à ce scandale de patrons qui gagnent 600 fois le Smic sans fixer un salaire plafond ?

Comment donner à la puissance publique les moyens de lutter contre les licenciements boursiers et les délocalisations sans instaurer une nouvelle forme d'autorisation administrative des licenciements ?

Comment agir pour la santé au travail sans réinstaurer la visite médicale tous les ans alors que l'accord signé par le Medef et la direction de la CFDT n'oblige plus qu'à une visite tous les deux ans ?

Comment revenir sur les dégradations du code du travail que déplore Ségolène Royal sans revenir, par la loi, sur toutes les mesures prises en ce sens par la Droite ?

En l'absence de ces solutions, le chapitre 2 du livre de Ségolène ressemble fort à un couteau sans lame, au diagnostic d'une maladie grave sans que soit prescrit autre chose qu'un cachet d'aspirine.

**Jean-Jacques Chavigné**